



# OUBLI INVOLONTAIRE LORS DU QUESTIONNAIRE DE SANTE

Par **liberta14**, le **06/08/2014** à **13:30**

Bonjour,

Je viens d'obtenir l'accord d'une assurance pour un prêt immobilier.

J'ai fait appel à une délégation d'assurance car j'ai eu un problème de santé récemment.

J'ai eu une exclusion et une légère surprime concernant ce problème de santé.

Mon problème est que lors du remplissage du questionnaire, j'ai signalé un traitement que je prends actuellement, mais j'ai oublié de signaler un traitement que j'ai pris pendant un ou deux mois il y a un an, et un autre que j'ai pris il y a trois ans pendant quelques mois, car je pensais avoir pris ces traitements pendant moins de trois semaines. Ces traitements sont tous liés au souci de santé pour lequel j'ai déjà eu une exclusion.

En cas de problème, pensez-vous que l'assurance peut retrouver la trace de ces traitements et rendre caduque le contrat?

Dois-je refaire un dossier ou indiquer à mon assurance ces traitements alors que j'ai déjà signé avec eux? Quel est le risque de voir mon contrat résilié si je fais ça, et quelles sont les conséquences pour le prêt?

Merci pour votre réponse.

Par **Le Quidam**, le **16/11/2014** à **19:05**

Bonjour,

Si j'ai bien compris, vous avez souscrit à une assurance pour un prêt immobilier.

Les questionnaires de santé était formulé avec des questions ouvertes ou fermées?

S'il était formulé avec des questions ouvertes, et que suite à un accident l'expert retrouve trace de vos antécédents, vous pourrez toujours plaider l'oubli car c'est à eux de faire en sorte que vous n'omettez pas d'information.

Si vous souhaitez être en règle, vous pouvez les contacter pour faire un avenant au contrat d'assurance, mais vous risquez d'avoir une surprime.

Si votre contrat d'assurance est résilié, ça ne devrait pas impacter votre prêt s'il est déjà validé.